



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

coopération culturelle

Question écrite n° 42313

Texte de la question

M. Gilles Lurton appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la question du réseau culturel de la France à l'étranger. L'action culturelle est un levier essentiel pour la promotion de l'image de la France. Avec plus de 1 500 implantations aux statuts divers, le réseau culturel français est le plus étendu du monde. Il exerce une mission bien plus large que la coopération et la diffusion culturelles, puisqu'il assure également la promotion de la langue française, le développement de partenariats et d'échanges scientifiques, la mobilité étudiante vers la France et la coopération éducative, chacune de ces missions appelant des moyens significatifs et des compétences distinctes. Un récent rapport de la Cour des comptes montre que ce réseau est aujourd'hui confronté à une érosion de ses moyens de financement. Il est également touché par des difficultés liées à ses ressources humaines. Le pilotage du réseau et des opérateurs n'est en outre pas exempt d'insuffisances. Au regard de ces constats, la Cour recommande une série d'actions correctives, en proposant notamment de mettre en place une procédure d'évaluation des projets du réseau culturel. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

La démarche d'évaluation est d'ores et déjà systématisée pour tous les projets relevant du Fonds de solidarité prioritaire (FSP) avec une évaluation à mi-parcours, puis finale et, ce, y compris dans le secteur culturel. A ce titre, des formations d'une durée de cinq jours sont dispensées chaque année aux agents en charge de la mise en place de projets de coopération culturelle et/ou du suivi d'exercices d'évaluation de ces actions. Ces stages, qui ont vocation à se développer, ont pour principal objectif de clarifier les enjeux liés aux procédures d'évaluation et de donner aux agents les outils permettant un pilotage de qualité de ce type d'exercice. Par ailleurs, la question des publics cibles bénéficiaires des projets et manifestations menés par le réseau culturel occupe une place centrale dans la réflexion du ministère et dans la mise en oeuvre de ceux-ci par son opérateur culturel et l'ensemble du réseau culturel. Ainsi, certains des indicateurs arrêtés pour le contrat d'objectifs et de moyens de l'Institut français pour la période 2011-2013 intègrent, d'ores et déjà, la dimension évaluation de l'impact des actions menées (à l'instar de celui portant sur le nombre de visiteurs et utilisateurs des plateformes numériques de l'IF). Ce type d'indicateur a vocation à être intégré d'une manière plus systématique dans le prochain contrat d'objectifs de l'IF pour la période 2014-2016.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Lurton](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42313

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 novembre 2013](#), page 11706

Réponse publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12876